

Plan de Prévention des Risques

ICPE Rubrique 2718

Société : **Denat Environnement**

Activité : Regroupement et tri de déchets dangereux – corps creux sous pression

Classement ICPE : Rubrique 2718

Localisation : 1, rue de la Gare – 57385 Teting-sur-Nied

Date de mise à jour : 17/04/2026

1. Identification des risques principaux

- Risque incendie/explosion lié à la présence de corps creux sous pression (bouteilles de gaz, aérosols, extincteurs, etc.).
- Risque de rejet de produits dangereux en cas de rupture ou d'échauffement des contenants.
- Risque humain (personnel et riverains) lié à la proximité des bâtiments.

2. Mesures de prévention et de protection mises en œuvre

a) Sécurité incendie

- Installation d'une alarme incendie de type 1 avec :
 - Détection automatique.
 - Renvoi téléphonique vers les responsables du site.
 - Système de vidéosurveillance 24h/24 – 7j/7 permettant une levée de doute immédiate.
 - Logement adjacent aux locaux : Gardien de nuit sur site de 19H à 7H30 (7 jours/7)
- Système d'extinction incendie conforme à la règle APSAD R4, attesté par :
 - Certificat N4 de conformité délivré le 30/10/2023.
 - Vérification annuelle Q4 obligatoire et programmée.
- Alimentation incendie suffisante :
 - Poteau incendie implanté à moins de 30 mètres de l'atelier de valorisation.

b) Organisation du stockage

- Îlot de stockage extérieur dédié aux bouteilles non traitées :
 - Implanté à 20 mètres des bâtiments en dur.
 - Distance supérieure à deux fois celle exigée par la règle R4 de l'APSAD (CNPP).
 - Zone clairement signalée, stabilisée, et protégée contre les chocs.

c) Gestion et maintenance

- Vérifications périodiques des installations électriques et de sécurité incendie.
- Formation du personnel à la manipulation des déchets dangereux et à la lutte contre les incendies.
- Registre de sécurité tenu à jour.

3. Moyens d'intervention et d'alerte

- Détection automatique et alarme sonore/visuelle sur site.
- Transmission immédiate aux responsables en cas d'alerte.
- Consignes d'évacuation affichées et connues des opérateurs.
- Plan d'intervention (plan des zones à risque, équipements, issues, etc.) tenu à disposition des pompiers.

4. Suivi et amélioration continue

- Contrôle annuel Q4 du dispositif incendie.
- Exercices de simulation d'incendie.
- Réexamen périodique du plan de prévention selon l'évolution de l'activité et des volumes traités.

5. Conclusion

Les dispositifs mis en place par Denat Environnement assurent un niveau de sécurité supérieur aux exigences réglementaires :

- Distance de sécurité doublée pour les bouteilles non traitées,
- Système d'alarme et de levée de doute renforcé,
- Conformité APSAD certifiée,
- Moyens incendie disponibles à proximité immédiate.

ANNEXES :

Plan de situation et d'implantation du site

Parcelle 122

Plan Cadastrale

Certificat de conformité N4

Attestation mesure poteau incendie